

Annexe 3

POLITIQUE DE L'UTILISATION RESPONSABLE DES OBJETS ÉLECTRONIQUES ET OUTILS NUMÉRIQUES

Cette politique vise à responsabiliser les élèves à l'utilisation d'objets électroniques et d'outils numériques au Collège Letendre. Elle permet de tirer profit de tous les aspects positifs liés à l'utilisation d'un ordinateur portable et autres objets électroniques. Elle vise également à atténuer les effets négatifs parfois constatés (tricherie, dérangement en classe, utilisation inadéquate).

Par objets électroniques on entend : appareils électroniques (cellulaire, tablette, dictionnaire électronique, portable...)
Par outils numériques, on entend : logiciels et services en ligne (portail, réseaux sociaux...).

En classe :

1. Au début d'un cours, mon ordinateur portable est fermé.
2. J'utilise mon ordinateur portable seulement lorsque l'enseignant m'en donne l'autorisation.
3. J'utilise mon ordinateur portable uniquement pour des travaux scolaires.
4. Le son de mon appareil est toujours coupé. Lorsque permis, j'utilise des écouteurs.
5. Lors d'une évaluation, l'utilisation d'une application, d'un site ou d'un document non autorisé par l'enseignant entraînera une conséquence.
6. Je m'engage à ne pas utiliser les réseaux sociaux sans l'autorisation de mon enseignant.

Au niveau du fonctionnement :

7. Je transporte mon ordinateur portable dans son étui.
8. Mon ordinateur doit être bien rechargé tous les soirs à la maison. Mon chargeur doit être disponible en classe.
9. Je m'assure que mon ordinateur est fonctionnel et je rapporte tout problème technique au service de l'informatique.
10. Je m'assure d'avoir suffisamment d'espace de mémoire sur mon portable pour l'usage pédagogique.
11. Je m'assure que les mises à jour de mon ordinateur soient bien faites à la maison.
12. Pour favoriser la socialisation, les élèves du 1^{er} cycle n'auront pas le droit d'utiliser leur ordinateur portable le matin, aux pauses ni aux diners dans les cafétérias.
13. L'ordinateur portable est permis au 2^e cycle le matin (sauf en 3^e secondaire) et à l'heure du dîner. Les travaux scolaires et les activités de création sont privilégiés. Les jeux sans violence seront tolérés.
14. Le téléphone cellulaire ainsi que la tablette sont permis aux moments et aux endroits suivants : au rez-de-chaussée (cafétérias, casiers) et à l'extérieur lors des temps de pause et à l'heure du dîner.
15. Le Collège n'est pas responsable de la perte ou du bris des objets électroniques apportés à l'école.

Lors de l'utilisation des objets électroniques/outils numériques:

16. J'utilise mes objets électroniques de manière civilisée dans le respect des lois en vigueur. Il est interdit de filmer, de photographier, d'enregistrer quiconque sans son autorisation. Il est aussi interdit de diffuser ou partager des images d'autrui sans autorisation (droit à la vie privée, droit à l'image et respect de la personne humaine).
17. Je m'engage à ne pas harceler, intimider ou humilier quiconque avec mes objets électroniques que ce soit par l'intermédiaire de textes, de vidéos, d'enregistrements sonores ou d'images.
18. Je respecte les autres dans le monde virtuel comme je le fais dans la vie. Je suis conscient que je laisse toujours des traces sur le Web.
19. Je m'engage à ne pas consulter ni utiliser des contenus à caractère raciste, violent, sexiste ou sexuel avec mes objets électroniques et outils numériques.
20. Je m'engage à ne pas contourner les dispositifs de sécurité et à ne pas accéder à des informations de tout autre utilisateur sans son autorisation.
21. Je ne divulguerai ni mes codes d'accès, ni mes mots de passe et ni toute autre information personnelle.
22. Il est strictement interdit d'effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels, de CD ou DVD protégés par des droits d'auteur.